

RISQUES MAJEURS

à Cognac

Commune de la vallée de la Charente

Ayons les bons réflexes

“DICRIM”

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs

Édition
2024

Document à conserver



EPTB
CHARENTE
Établissement Public Territorial
de Bassin Charente



LE MOT DU MAIRE

“

Cognaçaises, Cognaçais.

C'est bien connu, le risque zéro n'existe pas. Cela étant dit, nous ne devons pas rester les bras croisés et attendre, la crainte chevillée au corps, que le ciel ne nous tombe sur la tête.

Cognac, à l'image de nombreuses communes, est exposée à des risques naturels et technologiques. Les élus se doivent d'anticiper et de prévenir au mieux ces risques.

Inondation, tempête, sécheresse, accident industriel, pour n'en citer que quelques-uns d'entre eux ont des conséquences directes sur vos vies quotidiennes.

Le document que vous allez lire ; document d'information communal sur les risques majeurs, plus communément appelé par son acronyme : DICRIM, vise à vous informer des risques présents sur notre commune et sur la conduite à tenir en cas de danger avéré.

Ce fascicule rappelle également que la commune de Cognac est dotée d'un Plan communal de sauvegarde (PCS) qui organise notamment l'accompagnement des populations, en complément des services de secours de l'État et du Département. En cas de crise, vous pouvez compter sur le professionnalisme, la réactivité et le sang froid de vos élus et des agents municipaux de la ville de Cognac pour assurer au maximum votre protection.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces informations et à les faire circuler. En effet, la sécurité doit être un objectif et une responsabilité partagés entre tous.

”

Morgan Berger
Maire de Cognac

- S'informer sur les risques majeurs4
- Le plan communal de sauvegarde5
- Avant l'événement, comment se préparer ?6
- Comment suis-je alerté ?7
- Hébergement en cas d'urgence8
- En cas de crise, qui fait quoi ?9
- Localisation des risques majeurs à Cognac.....10
- Le risque inondation12
- Le risque météorologique16
- Le risque retrait et gonflement d'argiles.....18
- Le risque sismique20
- Les risques technologiques22
- Après l'événement, que faire ?24

LES RISQUES MAJEURS PRÉSENTS À COGNAC

RISQUE NATUREL



INONDATION



MÉTÉOROLOGIQUE



RETRAIT ET
GONFLEMENT D'ARGILES



SISMIQUE

RISQUE TECHNOLOGIQUE



INDUSTRIEL



TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES



S'INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS

“

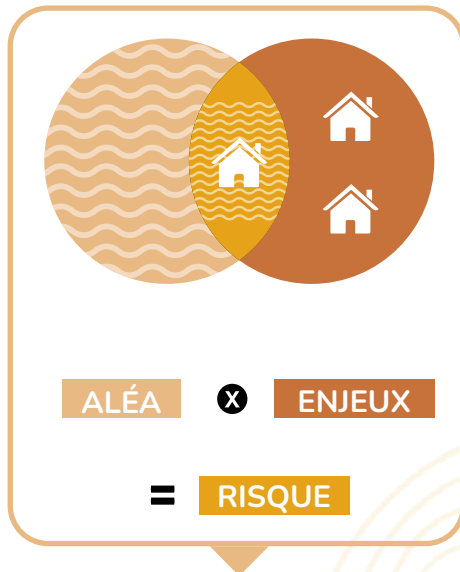
Ce document vous informe sur les risques auxquels votre commune est exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes à adopter en cas d'événement majeur. Il est essentiel d'être vigilant, de vous tenir informé et d'adapter vos activités car la sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa propre sécurité.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Lorsque l'on parle d'un **risque majeur**, on distingue :

- les **risques naturels** (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques).
- les **risques technologiques** causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. **Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.**



L'existence d'un risque majeur est liée à la présence combinée d'un aléa (événement dangereux pouvant se produire) et d'enjeux (ensemble des personnes et des biens).

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Face aux risques présents sur la commune, la Ville de Cognac a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce document recense précisément les phénomènes, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux aux risques encourus sur le territoire.

Le PCS prévoit les modalités d'alerte, d'information, de protection et de soutien aux populations. Il planifie par exemple l'hébergement et le ravitaillement d'urgence, les fermetures de routes ou encore la coordination avec les autorités préfectorales.

En cas de crise, un poste de commandement communal (PCC) est établi par la mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins de la population.



- Le standard de la mairie en lien avec le PCC répond aux demandes de la population :

Tel : 05 45 36 55 36



AVANT L'ÉVÈNEMENT COMMENT SE PRÉPARER ?

Prévoyez des dispositifs de protection temporaire



Si votre foyer est exposé à un risque majeur, vous pouvez anticiper certaines mesures de protection. Prévoyez par exemple, en cas de risque d'inondation, du matériel pour surélever le mobilier, pour occulter les portes (si la hauteur d'eau est modérée) ou pour pomper l'eau. Entraînez-vous préalablement à la manipulation de ces dispositifs, pour être opérationnel le moment venu.

CONSTITUEZ UN KIT D'URGENCE !

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat. Anticipez la constitution d'un kit d'urgence ou prévoyez votre check-list pour le constituer le plus rapidement possible en cas d'alerte.

Contenu du kit



- Le DICRIM et la liste des numéros utiles.
- Un sifflet, une radio à pile, un gilet de sécurité, des piles de rechange, une torche, une bougie et des allumettes.
- De l'eau, des aliments énergétiques, des aliments spécifiques si nécessaires (bébé ou animal de compagnie), un couteau multifonction.
- Une trousse de soin avec des médicaments, des pansements, produits désinfectants...
- Une photocopie des papiers d'identité, un double des clés de maison et de voiture, de l'argent liquide, un téléphone portable chargé.
- De quoi s'occuper (livres, jeux...), un nécessaire de toilette et des vêtements de rechange.

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'événement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



À l'écoute de la radio

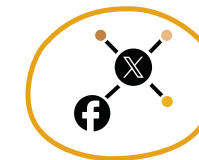
En cas d'événement majeur, l'alerte est relayée par les médias.

**France Bleu
La Rochelle**
**103.9 ou
101.5 FM**



L'alerte sur le terrain

Les équipes de la Mairie, diffuseront les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités.

Préfecture :
@prefet16

Mairie :
www.ville-cognac.fr



Application
PanneauPocket

En cas d'événement majeur, l'alerte sera transmise via l'application PanneauPocket. Pour être bien informé, téléchargez l'application sur votre smartphone.



L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.

Lieu pouvant être mobilisé pour l'hébergement d'urgence :



1

L'espace 3000
Bd Oscar Planat



2

Le gymnase Jules Michelet
Rue Lecoq de Boisbaudran



3

Le gymnase Félix Gaillard
Espace Félix Gaillard
Avenue Victor Hugo

D'autres lieux d'hébergement existent également et seront communiqués à la population selon l'événement.

EN CAS DE CRISE, QUI FAIT QUOI ?



LOCALISATION DES RISQUES MAJEURS À COGNAC

Des cartes interactives des risques sont
accessibles sur :

« www.georisques.gouv.fr »

-  Mairie
-  Police
-  Sapeurs Pompiers
-  Hébergement en cas d'urgence

Aléa inondation

 Zone de débordement
de cours d'eau

 Repère de crue

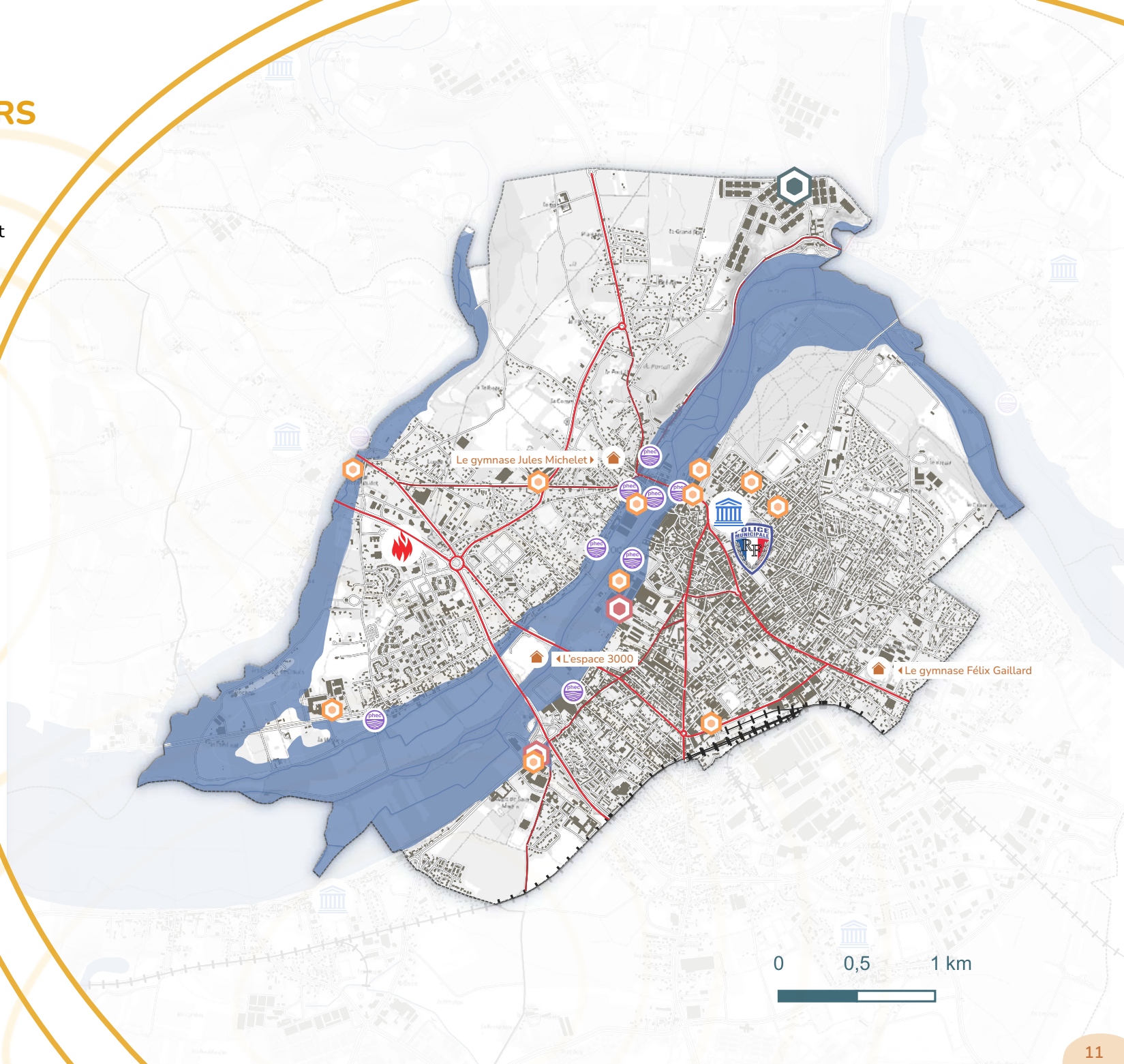
Aléa industriel

 ICPE - Seveso Seuil Haut

 ICPE - Seveso Seuil Bas

 ICPE - Non Seveso

 Aléa transport de
matières dangereuses





LE RISQUE INONDATION

Qu'est-ce que c'est ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. Elle est principalement due au débordement d'un cours d'eau suite à des pluies importantes et/ou durables. Il arrive également que des inondations se produisent par remontée de nappes souterraines ou par ruissellement.

LE RISQUE À COGNAC

À Cognac, le risque inondation est dû au débordement du fleuve Charente et à l'un de ses affluents : l'Antenne. La Charente provoque des inondations de plaine prévisibles et de longue durée. Une crue importante peut durer de 15 à 20 jours. Les crues de la Charente sont liées à de longs épisodes pluvieux d'origine océanique. Ces épisodes se produisent principalement en hiver entre le 15 décembre et le 15 avril.

Événements marquants

Une forte crue de la Charente a eu lieu en 1982. La quasi-totalité des communes riveraines du fleuve a été sinistrée. Plus récemment, en février 2021 puis en décembre 2023, une succession d'épisodes pluvieux a été à l'origine d'inondations importantes.

4 février 2021,
Quais (place du Solençon),
Quartier Saint-Jacques

LES RÉFLEXES À ADOPTER

AVANT



Réfléchissez à une solution de **relogement** (amis, famille)



Préparez une valise avec des **éléments essentiels**



Mettez hors d'eau les **meubles et les objets précieux** (papiers personnels), les produits dangereux ou polluants

PENDANT



Conformez-vous aux **consignes des autorités**. (mairie, pompiers, etc.)



Ne circulez pas, à pied ou en voiture, **dans une zone inondée**



Réfugiez-vous en un **point haut**



Restez informés.
Radio France Bleu La Rochelle
Fréquence : 103.9 ou 101.5 FM
vigicrues.gouv.fr



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
L'équipe enseignante sait comment les protéger



Coupez l'électricité, le gaz et l'eau

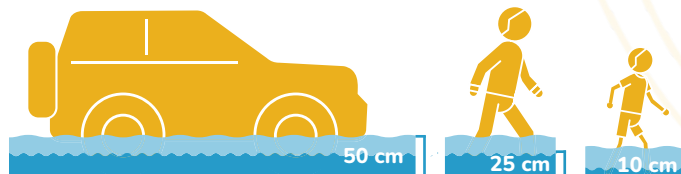


Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes

Même si le niveau d'eau est faible, circuler en zone inondée est dangereux !

En cas de **courant faible**, **50 cm** peuvent suffire à emporter un adulte ou une voiture.

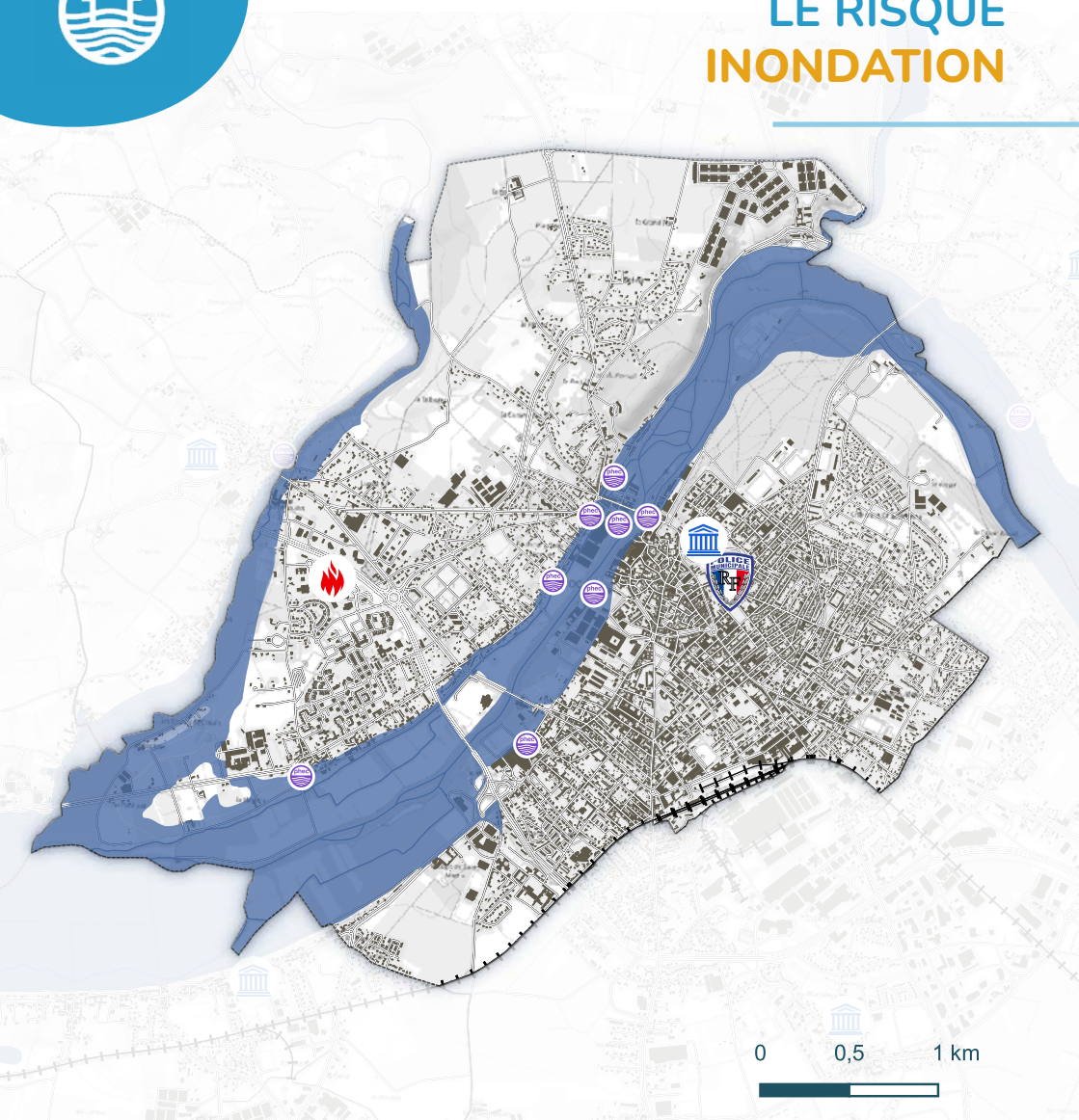
En cas de **courant élevé**, la limite descend à **25 cm** et **10 cm** peuvent suffire à emporter un enfant ou une personne âgée.







En cas d'inondation, les plaques des bouches d'égouts peuvent se soulever. Attention de ne pas tomber dedans.



LE RISQUE INONDATION



-  Mairie
-  Police
-  Sapeurs Pompiers

- Aléa inondation**
-  Zone de débordement de cours d'eau
-  Repère de crue

LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

Le PPRI de la vallée de la Charente en aval de l'agglomération d'Angoulême, sur le secteur de Triac-Lautrait à Saint-Laurent de Cognac couvre la commune de Cognac. Il régleme l'usage des sols en fonction du degré d'exposition au risque d'inondation. Il permet aussi à chacun de s'informer sur la situation de son foyer face au risque.

LA VIGILANCE CRUE

Le Service de Prévision des Crues de l'État assure la surveillance du fleuve Charente et de ses principaux affluents. Le suivi en temps réel, les prévisions en cas de crue et les couleurs de vigilance sont accessibles sur le site vigicrues.gouv.fr et sur l'application mobile Vigicrue. Vous pouvez également consulter la vigilance pluie/inondation sur le site : vigilance.meteofrance.fr



LES REPÈRES DE CRUES



Des repères de crues ont été marqués pour garder en mémoire les niveaux atteints par les inondations historiques. Leur implantation à Cognac est consultable sur la carte de gauche et sur le site : reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Qu'est-ce que c'est ?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême.

LE RISQUE À COGNAC

Vent fort et tempête

Des épisodes de vents violents peuvent se produire dans le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toitures.

Épisode de canicule

On parle de canicule lorsque la chaleur est importante le jour (supérieur à 35°C) comme la nuit (supérieur à 23°C) pendant plusieurs jours consécutifs. Selon l'âge, le corps réagit de façon différente : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.

Événements marquants

Des événements météorologiques de fortes intensités ont émaillé le territoire ces dernières années. Parmi les événements marquants se trouvent notamment les tempêtes de décembre 1999, la canicule d'août 2003, la tempête Xynthia de février 2010 ou encore la vague de froid de février 2012.



Tempête de novembre 2023

LES RÉFLEXES À ADOPTER



Conformez-vous aux **consignes des autorités.** (mairie, pompiers, etc.)



Restez informés. Radio France Bleu La Rochelle
Fréquence : 103.9 ou 101.5 FM

RISQUE Vent fort et tempête

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- Ne vous garez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

RISQUE Épisode de canicule

- Buvez au moins 1,5 L d'eau par jour
- Évitez les efforts physiques
- Privilégiez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous régulièrement la peau
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

RISQUE Fortes chutes de neige ou verglas

Avant :
Protégez les installations contre le gel. En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

Pendant :
Dès l'apparition d'une importante couche de neige :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques



Les personnes qui le souhaitent peuvent se signaler sur une liste de personnes vulnérables afin d'être contactées en cas de forte chaleur.

NIVEAU 1 : pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

NIVEAU 3 : soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4 : une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.



Cette carte est consultable sur : vigilance.meteofrance.fr



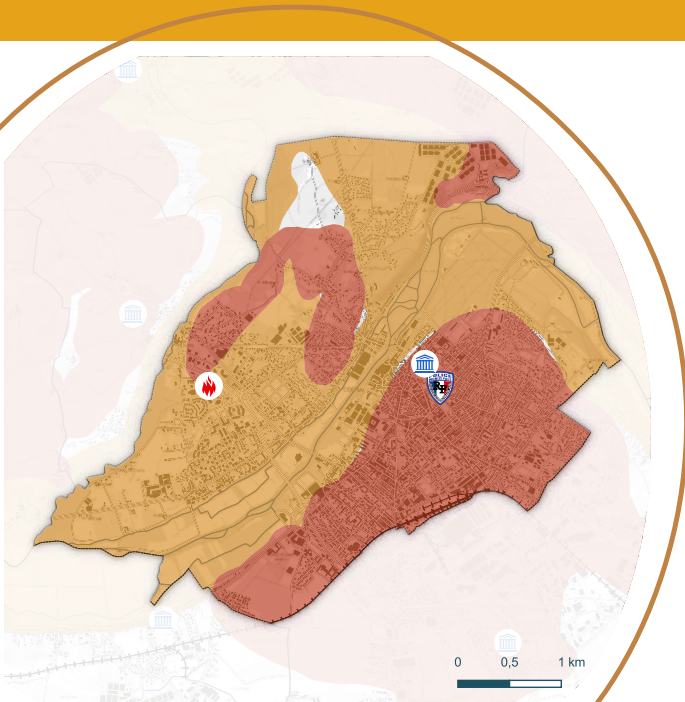
LE RISQUE RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILES

Qu'est-ce que c'est ?

Le risque de retrait et de gonflement d'argiles est un type de mouvement de terrain. Cet événement correspond à un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

LE RISQUE À COGNAC

À Cognac, le risque de mouvement de terrain se manifeste principalement par le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. Il survient suite à une variation d'eau dans le sol. En période de sécheresse, le sol se tasse : il y a retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau produit un gonflement. Ce risque est continu et sans danger pour la vie humaine. Cependant, il peut provoquer des dommages importants aux bâtiments par l'apparition de fissures.



-  Mairie
-  Police
-  Sapeurs Pompiers

- Retrait-gonflement des argiles
-  Faible
 -  Moyens
 -  Fort

LES RÉFLEXES À ADOPTER



Conformez-vous aux **consignes des autorités.** (mairie, pompiers, etc.)



Restez informés.
Radio France Bleu La Rochelle
Fréquence : 103.9 ou
101.5 FM



Éloignez-vous de la zone dangereuse



Prenez contact avec la **Mairie** et votre **compagnie d'assurance**



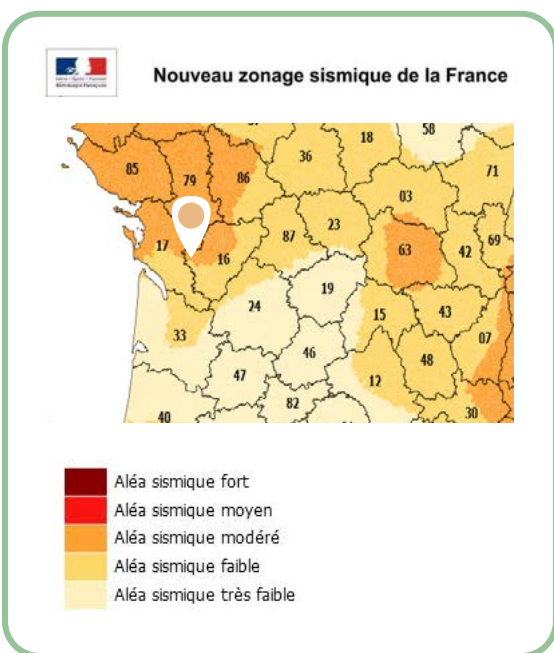
LE RISQUE SISMIQUE

Qu'est-ce que c'est ?

Un risque sismique est lié à un séisme. Un séisme correspond à la libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.

LE RISQUE À COGNAC

À Cognac, le risque sismique est de niveau modéré. Cela correspond au niveau 3 sur les 5 que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1 255 du 22 octobre 2010.



LES RÉFLEXES À ADOPTER

PENDANT LA SECOURSSE



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, arbres...)

APRÈS LA SECOURSSE



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Coupez le gaz, l'eau et l'électricité



Sortez du bâtiment et rejoignez une zone ouverte



Ne prenez pas l'ascenseur pour quitter un immeuble



Restez informés.
Radio France Bleu La Rochelle
Fréquence : 103.9 ou 101.5 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'équipe enseignante sait comment les protéger



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Qu'est-ce que c'est ?

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine. Ils regroupent le risque industriel et le transport de matières dangereuses.

Le risque industriel

Il est lié à un accident qui a lieu sur un site industriel et qui entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Le transport de matières dangereuses

Il est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Cela peut se traduire par une explosion, un incendie ou le dégagement d'un nuage toxique.

LE RISQUE À COGNAC

Sur la commune, le trafic des camions transportant des matières dangereuses se concentre sur les routes départementales. Il concerne essentiellement la livraison par camions-citernes d'hydrocarbures, mais aussi du gaz et parfois des produits chimiques.

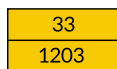
Le risque industriel existe également à Cognac du fait du nombre important de chais de vieillissement et de distilleries qui présentent un risque « feu d'alcool ».

La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger



Numéro d'identification du danger



Numéro d'identification de la matière

LES RÉFLEXES À ADOPTER



Conformez-vous aux **consignes des autorités**. (mairie, pompiers, etc.)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Ne provoquez **pas de flamme, ni d'étincelle**



Restez informés.
Radio France Bleu La Rochelle
Fréquence : 103.9 ou 101.5 FM

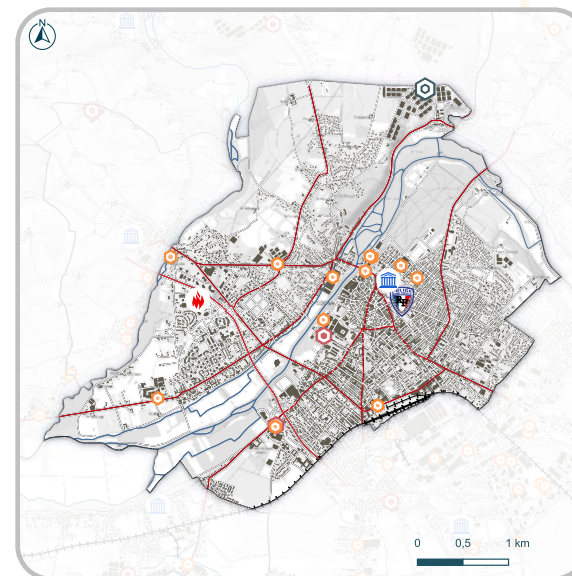


N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
L'équipe enseignante sait comment les protéger

Si vous êtes témoin d'un accident

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

- du lieu exact.
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.) si possible.
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiquée sur le camion.



- Mairie
- Police
- Sapeurs Pompiers

- Aléa industriel
- ICPE - Seveso Seuil Haut
 - ICPE - Seveso Seuil Bas
 - ICPE - Non Seveso

- Aléa transport de matières dangereuses



APRÈS L'ÉVÉNEMENT QUE FAIRE ?

NOTES

Faites vérifier votre installation électrique intérieure avant de réenclencher votre disjoncteur.
Dans tous les cas, les installations électriques doivent être totalement sécurisées avant de remettre l'électricité.

Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veillez à respecter les consignes suivantes :



RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



Series of horizontal dotted lines for taking notes.

NOTES

Lined writing area with horizontal dotted lines.

NOTES

Lined writing area with horizontal dotted lines.

URGENCE !

Appel d'urgence européen.....	112
Pompiers.....	18
SAMU.....	15
Police nationale.....	05 45 36 38 50
Secours pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler.....	114

S'INFORMER !

- Radio :** France Bleu La Rochelle - Fréquence 103.9 ou 101.5 FM
- Mairie :** 05 45 36 55 36 / ville-cognac.fr
- Communauté de Communes de Grand Cognac :** grand-cognac.fr
- Préfecture de la Charente :** 0 800 97 00 16 / charente.gouv.fr
- Sous-préfecture de la Charente :** 05 17 20 33 94
- Météo France :** 3250 (numéro payant) / vigilance.meteofrance.fr
- Vigicrues :** vigicrues.gouv.fr
- Risques majeurs en France :** georisques.gouv.fr

SERVICES !

EDF dépannage.....	0810 333 016
GRDF (gaz).....	09 69 32 15 15
ADA de Jarnac	05 45 81 15 38
Service des eaux grand cognac.....	00 00 00 00 00
Unité Territoriale S.O Cognac.....	05 45 35 00 20

RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

Quel que soit le risque :



Conformez-vous aux **consignes des autorités.** (mairie, pompiers, etc.)



Restez informés. Radio France Bleu La Rochelle Fréquence : 103.9 ou 101.5 FM



Ne tentez pas de circuler, à pied ou en voiture, **dans la zone touchée**



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'équipe enseignante sait comment les protéger



Coupez l'électricité, le gaz et l'eau



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes

- À EMPORTER**
- Un téléphone portable chargé
 - Les médicaments spécifiques
 - Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)
- À LA DERNIÈRE MINUTE EN CAS D'ÉVACUATION**



INONDATION



• Réfugiez-vous en un point haut



• Mettez hors d'eau les meubles et les objets précieux (papiers personnels), les produits dangereux ou polluants



RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILES



• Éloignez-vous de la zone dangereuse



SISMIQUE



• À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



• À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



• Ne provoquez pas de flamme, ni d'étincelle

Découpez et conservez précieusement ce récapitulatif

DICRIM

Document
d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs

